

La politique énergétique vaudoise pour les entreprises

Les programmes Grands Consommateurs et Moyens Consommateurs

Département du territoire et de l'environnement

Direction générale de l'environnement

Workshop TOPMOTORS

27 novembre 2018

Les Grands Consommateurs: état des lieux

Définitions

- **Grand consommateur** = consommation annuelle $\geq 5 \text{ GWh}_{\text{th}}$ et/ou $0,5 \text{ GWh}_{\text{el}}$ sur un site de consommation identifié comme tel (cf. art.28c, al. 1 LVLEne)
- **Site de consommation** = lieu d'activité d'un consommateur final qui constitue une unité économique et géographique et qui présente sa propre consommation annuelle effective, indépendamment du nombre de ses points d'injection ou de soutirage

Les Grands Consommateurs: état des lieux

Calendrier d'échelonnement des décisions

	Année d'envoi des décisions administratives de la DIREN				NB approximatif de sites
	2015	2016	2017	2018	
Énergie électrique ou thermique > 5 GWh	X				80
Énergie électrique entre 2 et 5 GWh		X			90
Énergie électrique entre 1 et 2 GWh			X		90
Énergie électrique entre 0,5 et 1 GWh				X	270

Environ 530 sites grands consommateurs identifiés

- **Tout grand consommateur peut demander une décision anticipée**

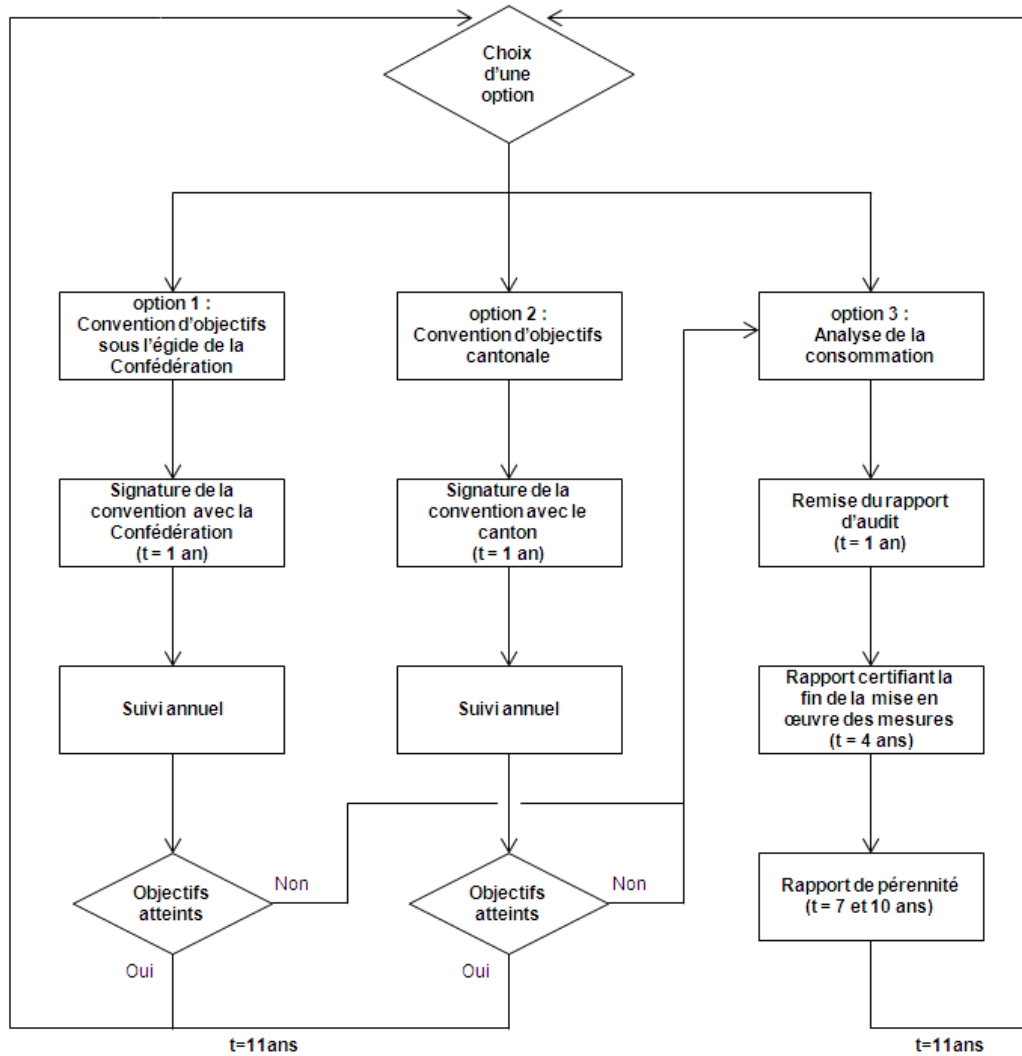
Les Grands Consommateurs: la suite du programme

- **Identification des nouveaux sites de consommation**
 - Données fournies par les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), art. 49 RLVLEne
 - Autodéclaration des Grands Consommateurs au moment de la demande de permis de construire (formulaire EN-VD-15 et note technique), art. 28d al. 1 LVLEne et art. 49a RLVLEne
 - Plusieurs scénarios à analyser et possibilité pour le Canton d'en imposer un

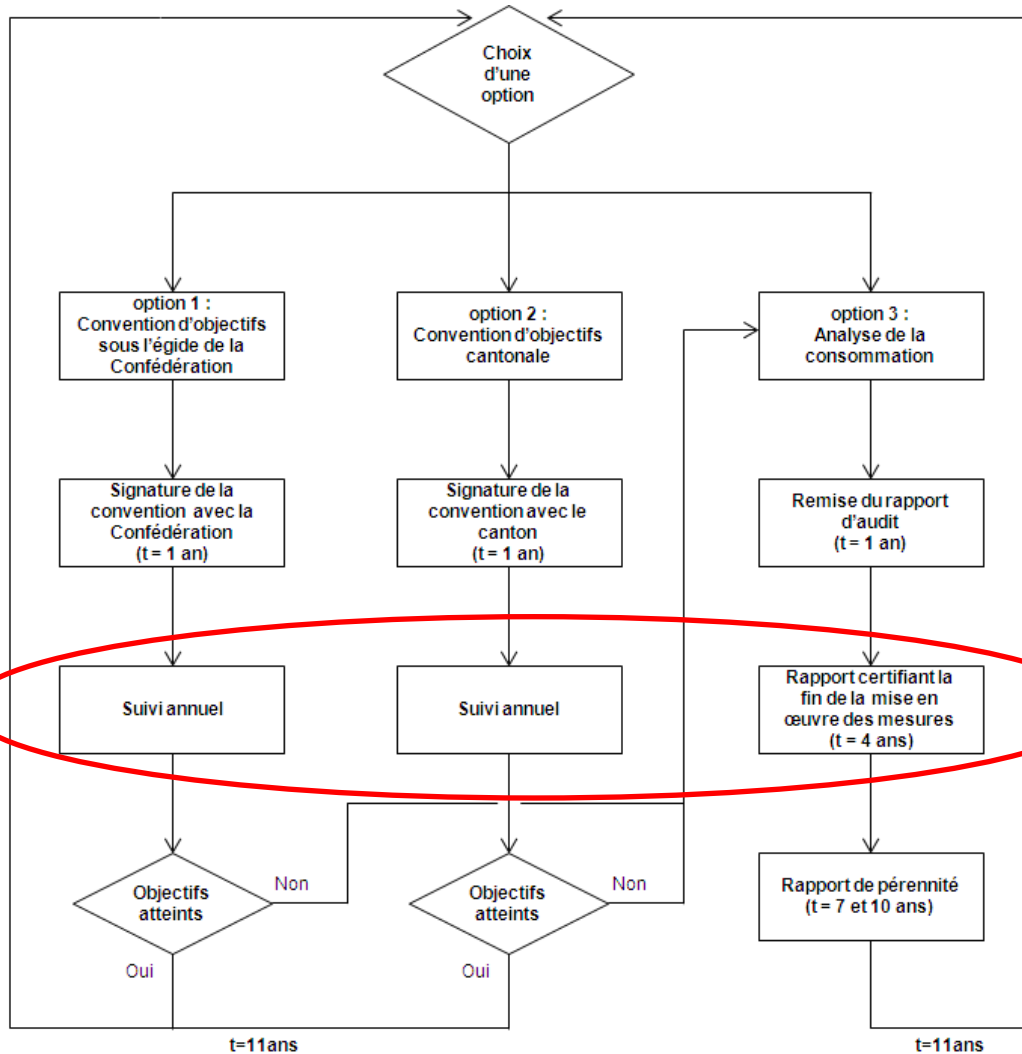
- **Suivi des sites engagés**
 - Contrôle de l'atteinte des objectifs des sites engagés grâce au rapport annuel



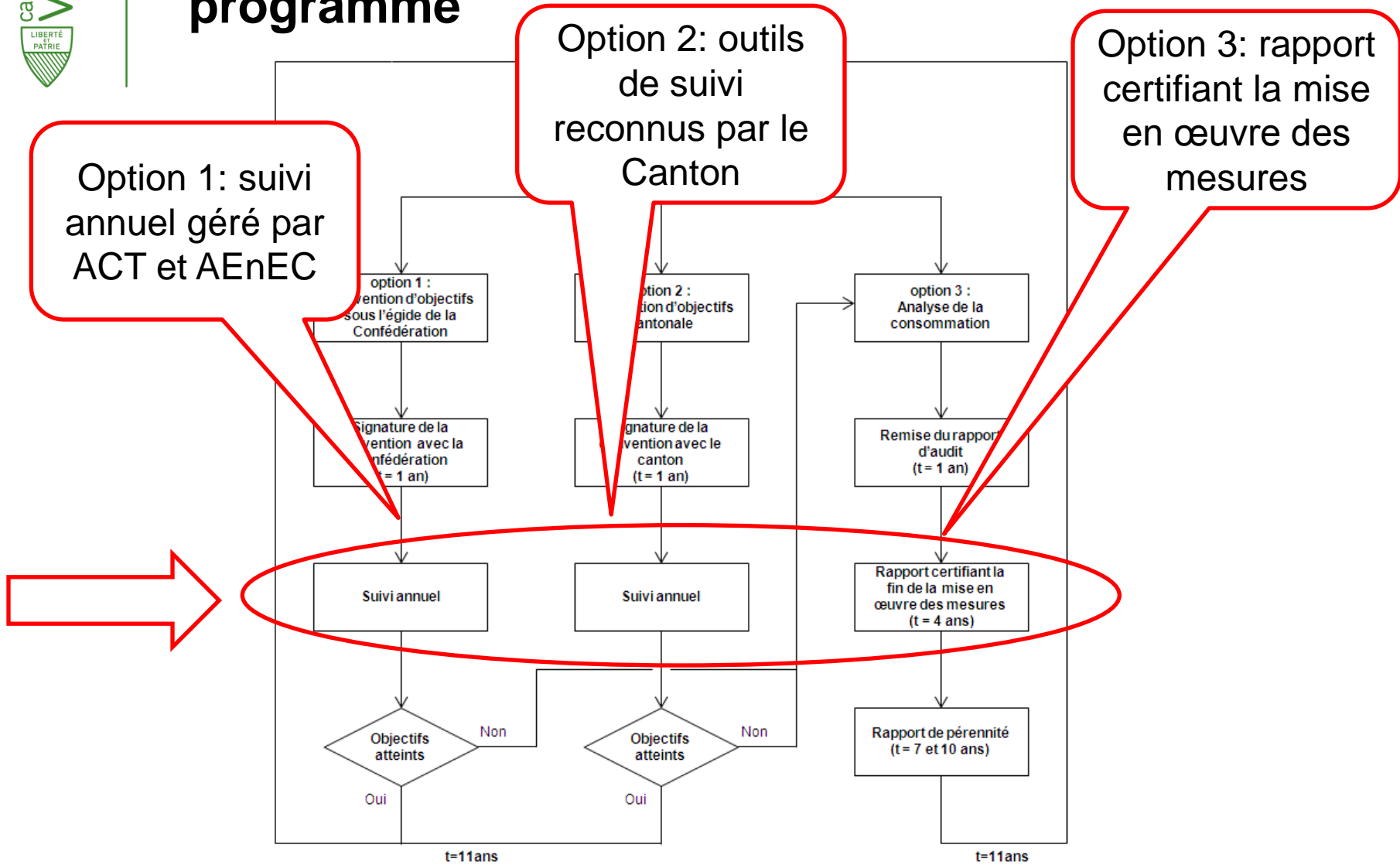
Les Grands Consommateur: la suite du programme



Les Grands Consommateur: la suite du programme



Les Grands Consommateurs: la suite du programme



Option 1: suivi annuel géré par ACT et AEnEC

Option 2: outils de suivi reconnus par le Canton

Option 3: rapport certifiant la mise en œuvre des mesures

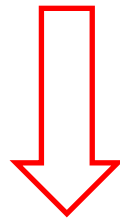


Les Grands Consommateurs: programme de subventions

- **Situation actuelle (jusqu'à fin 2018):**
 - Subventions pour prédiagnostic et diagnostic grand consommateur => [subvention audit GC](#)
 - Subvention pour audit approfondi => [subvention audit approfondi](#)
 - Subvention pour étude => [subvention étude](#)
 - Rétribution des économies d'énergie (l'appel à projet 2018 est terminé) => [subvention REE](#)
- **Situation future (à partir de 2019)**
 - **Date limite de dépôt de demande de subvention pour prédiagnostic et diagnostic (programme 100 millions)**
 - Subvention pour étude => [subvention étude](#)
 - Rétribution des économies d'énergie (l'appel à projet 2019 en cours d'établissement)

Les Grands Consommateurs: programme de subventions

Fin des audits énergétiques (date limite de dépôt des demandes) le 31 décembre 2018



Envoyer la demande de subvention pour la phase prédiagnostic AVANT le 31.12.2018 en joignant l'offre pour les deux phases, prédiagnostic et diagnostic. Les études peuvent être terminées après le 31.12.2018

Les Moyens Consommateur: outils de soutien

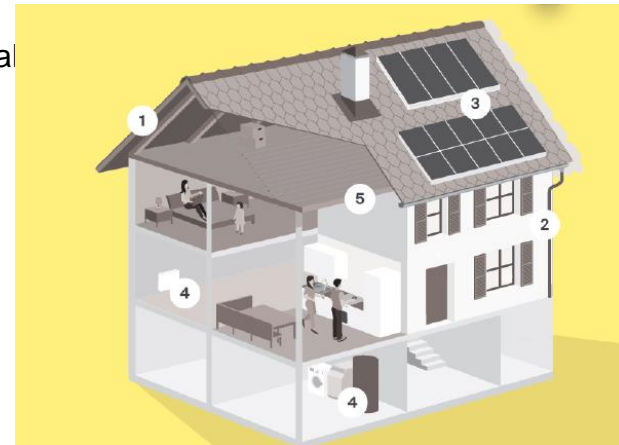
Subventions pour les Moyens Consommateurs (consommation entre 100'000 et 500'000 kWh/an én. élec.)


- Audit énergétique cantonal pour moyens consommateurs: 75% des prestations, plafond à 5'000 CHF, [subventions moyens consommateurs](#)
- Audit PEIK: soutien PEIK, max. 1'500 CHF par audit, soutien cantonal max. 1'000 CHF. La somme des deux ne peut pas dépasser le 75% du coût global, [subventions moyens consommateurs](#)
- Rétribution des économies d'énergie (l'appel à projet 2018 est terminé) => [subvention REE](#)

Les autres subventions cantonales

- Programme bâtiments
- Subventions pour les communes:
 - Concept énergétique communal
 - Étude de planification énergétique territoriale
 - Concept d'éclairage public
 - Label Cité de l'Énergie
 - Site 2000 W
- Installation de chauffage:
 - Chauffage à bois
 - Pompes à chaleur
 - Chauffage à distance

Le Programme Bâtiments



- Production d'électricité par une source renouvelable (solaire PV, biomasse, hydraulique, éolien et géothermie)  PRONOVO
- Etudes, projets pilotes, projets particulier et manifestations

pronovo

SITE INTERNET: [subventions énergie](#)

Questions?

Annamaria Mosetto – Ingénieure

Département du territoire et de l'environnement
Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction de l'énergie

Rue Valentin 10 - 1014 Lausanne

Tel. 021 316 71 98

annamaria.mosetto@vd.ch – www.vd.ch/dge